



**Coopérons dès l'École**

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DES LANDES**

Association loi 1901  
Siège social : Ecole du Bourg Neuf  
281 avenue Pierre de Coubertin  
40000 MONT DE MARSAN

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



## ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DES LANDES

Association loi 1901  
Siège social : Ecole du Bourg Neuf  
281 avenue Pierre de Coubertin  
40000 MONT DE MARSAN

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

#### **Impossibilité de certifier**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E des Landes relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

#### **Fondement de l'impossibilité de certifier**

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « *coopératives scolaires* » et les « *foyers coopératifs affiliés* » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « *siège départemental* » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « *coopératives scolaires* », les « *foyers coopératifs affiliés* » et le « *siège départemental* ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes : En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 21 janvier 2021

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes

## BILAN DE L'ASSOCIATION

### OCCE DES LANDES

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	51 368	46 825
Terrains					Report à nouveau	1 514 394	1 571 603
Constructions					Résultat de l'association	418 016	-52 665
Installations et matériels d'activités	4 285	4 285		37	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	15 196	12 587	2 609	4 369	Total	<b>1 983 779</b>	<b>1 565 762</b>
Immobilisations en cours					<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>		
Prêts OCCE					Fonds dédiés	4 000	
Autres immobilisations financières					Provisions pour risques		22 548
Total	<b>19 481</b>	<b>16 872</b>	<b>2 609</b>	<b>4 405</b>	Provisions pour charges		
					Total	<b>4 000</b>	<b>22 548</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks					Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers				110	Emprunts et dettes assimilées	3	
Comptes courants OCCE	2 130		2 130		Fournisseurs	6 624	4 084
Autres créances (dont erreurs débitrices)	11 680		11 680	11 778	Dettes fiscales et sociales	4 209	6 394
Trésorerie	1 989 138		1 989 138	1 582 451	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance				44	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	6 943	
Total	<b>2 002 948</b>		<b>2 002 948</b>	<b>1 594 383</b>	Produits constatés d'avance		
					Total	<b>17 778</b>	<b>10 478</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 022 429</b>	<b>16 872</b>	<b>2 005 556</b>	<b>1 598 788</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 005 556</b>	<b>1 598 788</b>

**OCCE DES LANDES**

	2019/2020	2018/2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations perçues	402 652	517 278
Ventes de produits	645 106	914 784
Prestations de service et animations	357 949	537 428
Subventions d'exploitation	674 463	946 656
Dons et Mécénat	130	208
Contributions financières	2 909	2 571
Autres produits	50 117	183 388
Reprises sur dépréciations et provisions	22 548	
Utilisations des fonds dédiés		
Total	<b>2 155 873</b>	<b>3 102 313</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	427 574	578 652
Variation des stocks de fournitures à céder		
Autres achats et charges externes	1 087 192	2 295 998
Aides financières	51 241	38 250
Impôts et taxes	3 549	3 293
Salaires	47 509	24 067
Charges sociales	7 510	8 480
Cotisations reversées	39 139	40 109
Autres charges	53 153	108 597
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	16 338	27 408
Dotations aux dépréciations et provisions		1 388
Report en fonds dédiés	4 000	
Total	<b>1 737 206</b>	<b>3 126 240</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>418 667</b>	<b>-23 927</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	22 737	12 854
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>22 737</b>	<b>12 854</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>22 737</b>	<b>12 854</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>441 404</b>	<b>-11 073</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	212 239	103 401
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>212 239</b>	<b>103 401</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	235 626	144 994
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	<b>235 626</b>	<b>144 994</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>-23 388</b>	<b>-41 592</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>418 016</b>	<b>-52 665</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature	9 000	9 000
Bénévolat	155 870	160 270
Total	<b>164 870</b>	<b>169 270</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	9 000	9 000
Personnel bénévole	155 870	160 270
Total	<b>164 870</b>	<b>169 270</b>

## ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DES LANDES

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2020. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	2 005 556,36 €	1 598 788,45 €
Résultat de l'exercice :	418 016,14 €	-52 665,15 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	315	319
dont coopératives et foyers agrégés :	315	319
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	34 636	35 029
Heures de bénévolat du siège départemental	366	290
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	5 302	5 538
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	3	3 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	155 870 €	160 270 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

### 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

### 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

#### 2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

#### 2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

#### 2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

### 3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## OCCE DES LANDES

### 4. NOTES SUR LE BILAN

<b>Fonds associatif :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
<b>Report à nouveau :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
<b>Résultat exercice :</b>	418 016,14	}	dont 11 936,33 pour le siège départemental dont 406 079,81 pour les C.R.F. agrégés
<b>Autres créances :</b>	11 680,00	}	dont 11 680,00 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			
0 C.R.F. agrégés.			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Autres dettes :</b>	6 942,79	}	dont 6 942,79 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			
0 C.R.F. agrégés.			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Disponibilités :</b>	1 989 137,63	}	dont 68 663,53 pour le siège départemental dont 1 920 474,10 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
6 096,74 par C.R.F. agrégé.			

### 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

<b>Dotations amortissements et gros équipement :</b>	16 337,86	}	dont 1 796,60 pour le siège correspondant aux amortissements dont 14 541,26 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			
<b>Total des produits :</b>	2 390 848,17	}	dont 46,16 par C.R.F. agrégé. dont 188 568,87 pour le siège départemental dont 2 280 096,15 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
<b>Total des charges :</b>	1 972 832,03	}	dont 176 632,54 pour le siège départemental dont 1 874 016,34 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
5 949,26 par C.R.F. agrégés			
<b>Résultat net moyen :</b>	1 289,14 par C.R.F. agrégé.		

### 6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,6	0,7
<b>Total</b>	<b>1,6</b>	<b>1,7</b>

### 7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops :	Fichier Excel conçu par l'AD	
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	308	319
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	98%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	313	313
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	0
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	315	319
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	3	4
Participants aux séances de formation (estimation)	35	32

## BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

### OCCE DES LANDES

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	51 368	46 825
Terrains					Résultat du siege de l'association	11 936	4 543
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	4 285	4 285		37	Total	<b>63 304</b>	<b>51 368</b>
Autres immobilisations corporelles	15 196	12 587	2 609	4 369	<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	4 000	
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges		22 548
Total	<b>19 481</b>	<b>16 872</b>	<b>2 609</b>	<b>4 405</b>	Total	<b>4 000</b>	<b>22 548</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks					Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers				110	Emprunts et dettes assimilées	3	
Comptes courants OCCE	2 130		2 130		Fournisseurs	6 624	4 084
Autres créances	11 680		11 680	11 778	Dettes fiscales et sociales	4 209	6 394
Trésorerie	68 664		68 664	68 057	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance				44	Autres dettes	6 943	
Total	<b>82 474</b>		<b>82 474</b>	<b>79 989</b>	Produits constatés d'avance		
					Total	<b>17 778</b>	<b>10 478</b>
<b>TOTAL</b>	<b>101 955</b>	<b>16 872</b>	<b>85 082</b>	<b>84 394</b>	<b>TOTAL</b>	<b>85 082</b>	<b>84 394</b>

**OCCE DES LANDES**

	2019/2020	2018/2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations perçues	77 823	74 754
Ventes de produits	815	1 397
Prestations de service et animations	11 937	23 258
Subventions d'exploitation	58 900	49 940
Dons et Mécénat	130	208
Contributions financières	2 909	2 571
Autres produits	28	16
Reprises sur dépréciations et provisions	22 548	
Utilisations des fonds dédiés		
Total	<b>175 090</b>	<b>152 145</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder		4 029
Variation des stocks de fournitures à céder		
Autres achats et charges externes	21 885	40 790
Aides financières	51 241	38 250
Impôts et taxes	3 549	3 293
Salaires	47 509	24 067
Charges sociales	7 510	8 480
Cotisations reversées	39 139	38 882
Autres charges	2	
Dotations aux amortissements	1 797	1 277
Dotations aux dépréciations et provisions		1 388
Reports en fonds dédiés	4 000	
Total	<b>176 633</b>	<b>160 455</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>-1 543</b>	<b>-8 310</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	13 479	12 854
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>13 479</b>	<b>12 854</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>13 479</b>	<b>12 854</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>11 936</b>	<b>4 544</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		0
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total		<b>0</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		1
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		<b>1</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>		<b>-1</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>11 936</b>	<b>4 543</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature	9 000	9 000
Bénévolat	10 065	7 975
Total	<b>19 065</b>	<b>16 975</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	9 000	9 000
Personnel bénévole	10 065	7 975
Total	<b>19 065</b>	<b>16 975</b>

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2020, qui dégage un excédent de 11 936,33 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

### 0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

### I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

### II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	4 284,83			4 284,83
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	11 754,70			11 754,70
Mobilier de bureau	3 441,46			3 441,46
Immobilisations en cours				
<b>Total</b>	<b>19 480,99</b>			<b>19 480,99</b>

##### b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

##### c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	4 248,07	36,76		4 284,83
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	7 386,13	1 759,84		9 145,97
Mobilier de bureau	20%	3 441,46			3 441,46
<b>Total</b>		<b>15 075,66</b>	<b>1 796,60</b>		<b>16 872,26</b>

#### 2. Immobilisations financières

Néant

#### 3. Stocks

Néant

#### 4. Coopératives et usagers divers

Néant

#### 5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale 2130,00

#### 6. Autres créances

Subventions à recevoir 11680,00

## 7. Trésorerie

Crédit Agricole	6813,56
Crédit Mutuel	2553,44
Livret A Crédit Agricole	49544,25
Intérêts à percevoir	9748,28
Caisse	4,00
	<u>68663,53</u>

## 8. Charges constatées d'avance

Néant

## III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

### 1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

### 2. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Agglo MdM Orchestre à l'école		4 000,00		4 000,00
<b>Total</b>		<b>4 000,00</b>		<b>4 000,00</b>

### 3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
<b>Provisions pour risques</b>				
Engagement de retraite du personnel (1)	22 547,68		22 547,68	
<b>Provisions pour charges</b>	<b>22 547,68</b>		<b>22 547,68</b>	
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
<b>Provisions pour dépréciations</b>				
<b>Total</b>	<b>22 547,68</b>		<b>22 547,68</b>	

Dotations / reprises d'exploitation 22 547,68

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

**Total 22 547,68**

(\*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 22 547,68

(\*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

**Total 22 547,68**

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

### 4. Emprunts et dettes assimilées

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt (jj/mm/aa)						
Découverts bancaires CC			2,57	2,57		
<b>Total</b>			<b>2,57</b>	<b>2,57</b>		

### 5. Fournisseurs

Fournisseurs	2640,62
Fournisseurs, factures non parvenues	3983,00
	<u>6623,62</u>

### 6. Dettes fiscales et sociales

Mutuelle	97,34
Retraite	260,90
Prévoyance	20,26
Uniformation	734,32
Impôt sur les produits financiers	3096,00
	<u>4208,82</u>

### 7. Comptes courants OCCE (crédoiteurs)

Néant

### 8. Autres dettes

Charges à payer	182,79
-----------------	--------

## 9. Produits constatés d'avance

Néant

## IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	34 636	35 069
<i>Dont coopérateurs collègue</i>	<i>731</i>	<i>722</i>
Cotisation nationale par coopérateur	1,13 €	1,11 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,12 €	1,03 €
<b>COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES</b>	<b>77 931,00</b>	<b>74 754,40</b>
Cotisations versées à la Fédération	39 138,68	38 882,19

### 2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	34 000,00	31 500,00
Subventions conseil départemental	5 400,00	14 240,00
Subventions communes	10 000,00	2 000,00
Autres subventions	9 500,00	2 200,00
<b>Total</b>	<b>58 900,00</b>	<b>49 940,00</b>
Dont versées aux coopératives	55 002,19	37 700,00

### 3. Contributions financières

Contributions Fédération OCCE **2908,85**

### 4. Aides financières

Aides financières octroyées aux coops 150,00  
Subventions reversées aux coops 51091,19  
**51241,19**

### 5. Produits exceptionnels

Néant

### 6. Charges exceptionnelles

Néant

## V - AUTRES INFORMATIONS

### 1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

### 2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

### 3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

### 4. Contributions volontaires en nature

#### a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Mont de Marsan, de locaux dépendant du groupe scolaire du Bourg-Neuf situé au 281 avenue Pierre de Coubertin (environ 60 m<sup>2</sup>) pour une valeur estimée à 9 000 €.

#### b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 290 heures de travail valorisées à 7 975 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

### 5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Crédit Agricole :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec le Crédit Agricole (convention du 1<sup>er</sup> septembre 2015). Le compte « centralisateur » (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	<b>Exercice clos</b>	<b>Exercice précédent</b>
Nombre de comptes mutualisés	286	285
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	1 604 719,75	1 344 349.98
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	12 888,20	7 350.17
Montant des impôts dus par l'AD	3 093,00	1 764.04
Montant des intérêts acquis nets après impôts	<b>9 795,20</b>	<b>5 586.13</b>
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

- **Crédit Mutuel :**

Une seconde mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec le Crédit Mutuel (convention du 25/07/2014) :

	<b>Exercice clos</b>	<b>Exercice précédent</b>
Nombre de comptes mutualisés	29	34
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	107 425,09	208 752.67
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	160,51	334.92
Montant des impôts dus par l'AD	3,00	80.37
Montant des intérêts acquis nets après impôts	<b>157,51</b>	<b>254.53</b>
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%